

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARIEGE SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ

Date / Durée de la mission	21 février 2004 – septembre 2005
Type de mission	Étude
Client	Conseil général de l'Ariège présidé par Augustin BONREPOS
Partenaires du projet	APAJH, ADAPEI, CLIC (Centre local d'intervention sociale), COTOREP, MSA, Caisse d'assurance sociale.
Intervenants CERCL	Directeur : Robert CLARACO Ingénieur : Gilles CLARACO
Descriptif	<p>L'étude a pour objet la mise en place du schéma départemental des transports des personnes à mobilité réduite. L'enjeu est de donner à tous un accès aux transports publics départementaux afin de voyager ensemble.</p> <p>CERCL procède à l'analyse des contrats d'exploitation en cours et procède à leur adaptation, sans qu'il soit nécessaire de créer des services de transports uniquement dédiés aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>La loi du 28 février 2005 sur l'accessibilité reprend largement les propositions formulées par CERCL à l'occasion de cette étude.</p>
Compétences mobilisées	<ul style="list-style-type: none">- Connaissances relatives aux problématiques des grands projets d'infrastructures ferroviaires : aspects techniques, impacts sociaux-économiques et environnementaux, aspects juridiques- Modélisation, prévision de trafic- Cartographie